



VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES : **STOP** À LA LOI DU SILENCE

EN FRANCE

Au travail :

- 8 viols ou tentatives de viol ont lieu chaque jour sur les lieux de travail,
- 20% des femmes ont été victimes de harcèlement sexuel au cours de leur vie professionnelle,
- 80% des femmes salariées considèrent que dans le travail les femmes sont régulièrement confrontées à des attitudes ou comportements sexistes.

Dans la vie :

- 1 femme meurt tous les 2 à 3 jours sous les coups de son conjoint ou ex-conjoint,
- 1 femme est violée toutes les 7 minutes.



Les violences sexistes et sexuelles sur le lieu de travail sont une menace sur l'emploi et la carrière : *refus d'embauche, détérioration des conditions de travail, évolution de carrière bloquée, refus de promotion, licenciement...*

Les violences conjugales et infra-familiales ont aussi des conséquences sur le travail des femmes qui les subissent.

Des lois, des moyens juridiques existent pour les combattre. Avec la CGT, si vous êtes victimes ou témoins, dénonçons ces violences ; ce n'est pas une fatalité. La peur doit changer de camp !

Nos secteurs de la Santé et de l'Action Sociale ne sont pas épargnés. Les témoignages récents sur les réseaux sociaux comportent des messages nombreux de femmes qui travaillent dans nos établissements. Même la Ministre a témoigné, dans les médias, du sexisme à l'hôpital, mais il ne suffit pas qu'elle s'offusque, le gouvernement doit mettre en place un plan d'urgence contre les violences sexistes et sexuelles.

La Fédération CGT Santé et Action Sociale propose un grand plan d'action avec de réels moyens pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles dans le monde de la santé et de l'action sociale :

- ☞ l'intégration de la prévention et de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles comme nouveau thème de négociation obligatoire dans tous nos établissements,
- ☞ l'obligation d'accords égalité dans la branche sanitaire, sociale et médico-sociale non lucrative et dans le secteur lucratif de la santé, avec un volet sur la lutte contre les violences sexistes et sexuelles,
- ☞ l'application et l'amélioration du protocole d'accord du 8 mars 2013 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la Fonction publique,
- ☞ de nouveaux droits pour protéger, aider et soigner les femmes victimes de violences au travail ou conjugales et infra-familiales, et garantir le maintien de leur emploi,
- ☞ une réelle politique de prévention sur les lieux de travail,
- ☞ de réelles sanctions envers les agresseurs si les faits sont confirmés,
- ☞ une formation pour les étudiant.e.s et des professionnel.le.s s de santé et d'action sociale, des personnels des ressources humaines, des représentant.e.s des CHSCT...

LE SEXISME AU QUOTIDIEN, C'EST QUOI ?

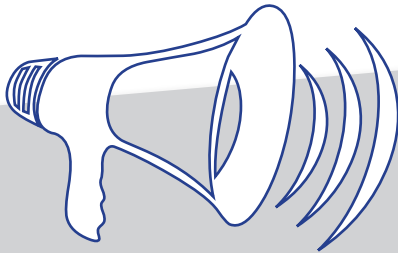
- commentaires sur le physique ou la tenue,
- blagues graveleuses...

LE HARCÈLEMENT SEXUEL AU TRAVAIL, C'EST QUOI ?

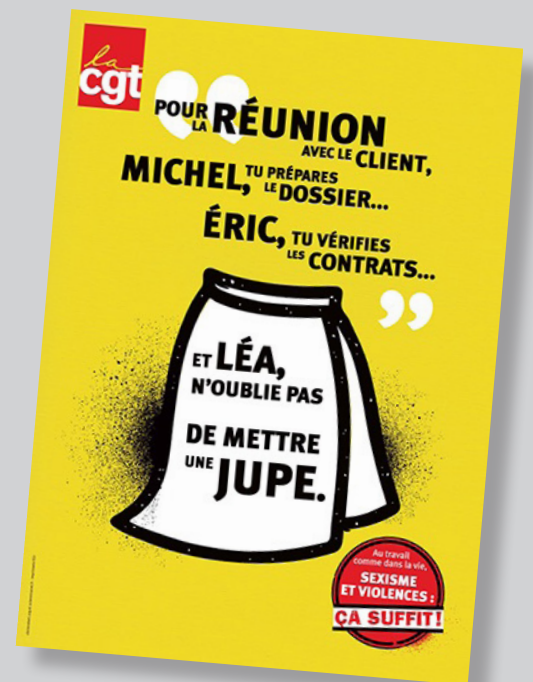
Le harcèlement sexuel est le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle qui :

- portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant,
- créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante.

Est également assimilé au harcèlement sexuel, le fait, même non répété, d'user de toute forme de pression grave, dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle, pour soi-même ou pour un tiers.



LA FÉDÉRATION SANTÉ ACTION SOCIALE
APPELLE LES SALARIÉ.E.S À PARTICIPER
AUX RASSEMBLEMENTS ET AUX MANIFESTATIONS
DANS LES TERRITOIRES
LE 25 NOVEMBRE,
JOURNÉE MONDIALE CONTRE LES VIOLENCES
SEXISTES ET SEXUELLES, POUR DIRE
“**STOP AUX VIOLENCES CONTRE LES FEMMES AUSSI
BIEN AU TRAVAIL ET DANS LA VIE**”.



Contactez votre syndicat CGT pour toute information, aide...



Vous pouvez
aussi adhérer
en ligne sur
www.sante.cgt.fr

Bulletin de contact et de syndicalisation
Je souhaite prendre contact et/ou adhérer à la CGT.

Nom :
Prénom :
Adresse :
Code Postal : Ville :
E-mail :

Fédération Santé et Action Sociale - Case 538 - 263 rue de Paris 93515 Montreuil CEDEX
revendic@sante.cgt.fr - Tel : 01 55 82 87 52